

AATHI

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
Au capital de : 2 000 €
Siège social : 3 Cours des Maraîchers
93300 LA COURNEUVE
SIRET : 894 826 353 00019 APE : 4711B

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/03/2024

Ordre du jour

- Cession des actions totalité de **MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE** à **MME THAYAPARAN EP SUBRAMANIAM NISHANTHINI**
- Cession des actions totalité de **MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE** à **MR MANOHARAN KUNALAN**
- Modification de statuts des les articles de la société.

Personnes Étaient présentes

MR THAYAPARAN SUBRAMANIAM

President

MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE

Actionnaire partent

MME THAYAPARAN EP SUBRAMANIAM NISHANTHINI

Nouveau Actionnaire

MR MANOHARAN KUNALAN

Nouveau Actionnaire

Première résolution

L'assemblée extraordinaire d'associé décide d'autoriser la Cession d'actions de **MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE** à **MME THAYAPARAN EP SUBRAMANIAM NISHANTHINI** de 800 ACTIONS de 800 €.

L'assemblée extraordinaire d'associé décide d'autoriser la Cession d'actions de **MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE** à **MR MANOHARAN KUNALAN** de 200 ACTIONS de 200 €.

Comme conséquence de la décision prise sous la résolution, de modifier, l'Article 6 ET 7 de statuts de la manière suivante.
Remplace de nom de **MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE** par le nom de **MME THAYAPARAN EP SUBRAMANIAM NISHANTHINI**

T.N M.K S.S S.T

Comme conséquence de la décision prise sous la résolution, de modifier, l'Article 6 ET 7 de statuts de la manière suivante.
Remplace de nom de MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE par le nom de MR MANOHARAN KUNALAN

Cette résolution est adoptée par UNANIMITE deuxième Résolutions.

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

– au gérant [ou : aux gérants avec faculté pour chacun d'agir séparément] avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix [ou : de leur choix] à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;

– au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant [ou : l'un des gérants].

Cette résolution est adoptée par UNANIMITE...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MME GANESHAMOORTHY EP SUBRAMANIAM JULIE

Actionnaire partent

Ajulie

MR THAYAPARAN SUBRAMANIAM

President

S-Thayaparan

MME THAYAPARAN EP SUBRAMANIAM NISHANTHINI

Nouveau Actionnaire T. Nishanthini

MR MANOHARAN KUNALAN

Nouveau Actionnaire Manoharan Kunalan